

DOC. V

TÉMOIGNAGE DE PAULINE-MARIE JARICOT au sujet des oeuvres de la Servante de Dieu, Claudine Thévenet, 1817.

Pauline-Marie Jaricot, connue universellement comme fondatrice de la Propagation de la Foi et dont l'Église a proclamé récemment (25 février 1963) l'héroïcité des vertus, outre qu'elle a été témoin des oeuvres apostoliques de Claudine Thévenet, à partir de 1817, elle fut également sa disciple et sa collaboratrice durant quelques années.

Dans ce document, nous présentons quelques extraits des nombreux écrits de Pauline ; ils constituent un témoignage imposant des vertus et des oeuvres de notre Servante de Dieu.

Les familles Thévenet et Jaricot devaient s'être connues depuis longtemps. Il y avait entre elles une affinité de rang social, de coutumes, d'activités commerciales ; toutes deux appartenaient à la paroisse St-Nizier et vivaient non loin de cette église. Le 14 juin 1815, les relations entre les deux familles se resserrèrent lorsque Paul Jaricot, frère aîné de Pauline, épousa Jeanne-Marie-Julie Germain, soeur de François-Antoine ; celui-ci, le 16 décembre 1813, avait épousé Élisabeth Steinmann, cousine de la Servante de Dieu, qui cohabitait avec elle dans la maison de la rue Masson. La signature de Paul Jaricot apparaît en effet parmi celles de la famille Thévenet dans quelques actes du Registre paroissial de St-Bruno.

Pauline Jaricot nous dit dans *l'Histoire de ma vie* : « À 16 ans et demi, une instruction du Carême, à St-Nizier, où le prédicateur faisait au naturel la peinture d'une jeune personne qui a de la vanité me fut un coup de grâce, et je résolus par la suite de me donner entièrement à Dieu . À 17 ans et demi, je fis voeu de ne jamais me marier ; mais j'ignorais qu'il existait dans le monde des oeuvres qui unissaient quelques personnes pieuses pour procurer la gloire de Dieu. » (De la copie conservée à la S. C. des Rites, vol. 1, p. 54.) Ces derniers mots se réfèrent à l'Association de la Servante de Dieu (cf. Doc. IV, p. 38). À cette époque de sa vie, qu'elle appelle sa conversion et qui correspond aux années 1816-1817, nous la voyons entrer en contact intime avec Claudine. Aucune intimité n'avait pu s'établir entre elles antérieurement, car leur différence d'âge était de dix-neuf ans ; mais, au début de sa nouvelle vie, Pauline qui voyait et admirait les oeuvres d'apostolat de « M^{lle} Glady » cherche auprès d'elle guide et appui. La Servante de Dieu, qui se rend compte de la noblesse de sentiment de la jeune fille et sa détermination résolue de suivre le Christ, a dû éprouver à son endroit, en même temps que le désir de la protéger, une maternelle affection. Comme la conversion de Pauline coïncida avec la fondation de l'Association, elle l'y fit entrer.

Le Registre de l'Association certifie que Pauline fut admise à l'unanimité le 21 juin 1817 et que, le 31 juillet 1821, elle fut nommée présidente de la section des consolations et des

aumônes (cf. Doc. IV, 2, 49 f, p. 146). Claudine Thévenet, en cette circonstance comme en tant d'autres, prouva le discernement dont Dieu l'avait gratifiée pour la conduite des âmes, secondant des aptitudes naturelles pour la plus grande gloire de Dieu.

Pauline se chargea avec beaucoup d'intérêt des oeuvres de l'Association, comme en font foi les lettres que nous publions (cf. *infra*, 1 et 2). Toutefois, sont particulièrement significatifs les témoignages que donnera Pauline, dans les années postérieures, sur les activités qu'elle déploie dans l'Association, visitant les hôpitaux, secourant les nécessiteux comme présidente de la section. Dans le mémoire qu'elle adresse à l'Église vers l'an 1856 (cf. *infra*, 4, p. 179), elle fait allusion à l'Association de la Servante de Dieu sans en indiquer le nom ; elle dit que les associées furent ses modèles et ses guides durant sa jeunesse. De façon plus explicite, Pauline, dans une lettre écrite vers 1857 au supérieur général des Dominicains (cf. *infra*, 5, p. 180), met en relief l'effet bénéfique que les directives et les conseils de la Servante de Dieu produisirent en elle. Cette influence peut être considérée comme certaine sur la grande oeuvre que Pauline Jaricot va réaliser.

Mais, lorsque Claudine, tout en continuant de diriger l'Association jusqu'à la fin de l'année 1825, fonde en 1818 une congrégation religieuse, Pauline ne la suivit pas alors que d'autres associées le firent (cf. Doc. VI, p. 182).

En qualité de présidente, Claudine Thévenet, fidèle aux inspirations de Dieu, continua de diriger et de guider de ses conseils les associées parmi lesquelles se trouvait Pauline. Comme fondatrice de la Congrégation religieuse, elle concentra ses meilleures forces à son organisation ; elle marqua de l'empreinte de sa charité et de sa prudence une oeuvre dont elle espérait les meilleurs résultats, le meilleur profit pour la jeunesse de toutes les classes sociales, à qui elle voulait donner une formation solidement chrétienne.

Pauline, poussée par son zèle apostolique, s'adonna à des oeuvres multiples ; toutes n'eurent pas l'importance ni la durée de la *Propagation de la Foi* et du *Rosaire vivant*. Elle mourut 25 ans après la Servante de Dieu, en janvier 1862, après avoir parcouru un calvaire imprévisible : la ruine, la misère, la mendicité et finalement la persécution des bons.

Le si grand contraste d'âge, de tempérament, de vues et de procédés, ne sépare pas cependant ces deux âmes. Une ferveur et un zèle identiques pour la gloire de Dieu maintiennent leurs relations amicales sur le plan d'une édification mutuelle (cf. Doc. XVI, C, 6 c, p. 323, et XXV, 3, p. 492).

1

Lettre de Pauline Jaricot à son frère Paul, le 13 septembre 1817. – De la copie conservée à la Sacrée Congrégation des Rites, Écrits, vol. 9, p. 2.

Paul Jaricot, frère aîné et parrain de Pauline, se trouvait à Naples pour affaires. Son père l'avait envoyé dans cette ville surtout pour le distraire du grand chagrin que la mort de sa femme, Jeanne-Marie-Julie Germain, survenue le 29 juin 1816, lui avait causé. Il n'avait été marié qu'une année.

Pauline, qui depuis peu de mois avait commencé une vie de piété et d'apostolat, lui demande son aide pour ses oeuvres de charité, en particulier pour la *Providence de St-Bruno* qui venait d'être fondée par Claudine Thévenet, qu'elle appelle du nom familial de « Glady » (cf. Doc. III, p. 21 et IV, p. 121).

À Monsieur Paul Jaricot, à Naples.

Lyon, le 13 septembre 1817

Mon cher ami et frère,

Je profite de ce que papa t'écrit pour t'ennuyer d'une de mes lettres. Je te remercie, cher ami, du présent que tu veux bien me faire d'une perruche... mais, hélas ! je ne sais si tu ne trouveras pas trop exorbitant le compte de la boulangère ? Je crains bien que tu me trouves indiscreète. Mais que veux-tu ? les pauvres malheureux ont faim, et je ne puis m'empêcher, en bénissant le Seigneur de la ressource que j'ai trouvée dans ta permission absolue d'en profiter amplement. La boulangère désirait l'autre jour qu'on la paye, car elle a déjà un compte qui se monte à 25 louis, sans admettre les bons que j'ai remis depuis.

Tu avais promis à M^{lle} Glady de l'aider pour l'établissement qu'on devait faire d'un atelier, où l'on mettrait deux religieuses pour maîtresses. Il sera extrêmement utile en ce qu'il procurera un asile à de jeunes personnes qui, sans ressources, pourraient faire quelques fautes qui ne se réparent guère ensuite.

Oh ! combien je serai reconnaissante si tu tenais ta promesse ! Je t'assure qu'il ne manque pas du bien à faire, mais du bien à donner. Je me trouve quelquefois

entre le marteau et l'enclume. Pour cette fois-ci, par exemple, où je vois quel bien résulterait de cet établissement, et où je suis dépourvue d'argent ; et dans bien d'autres occasions pour le moins aussi pressantes.

Si tu étais ici, j'aurais souvent recours à toi. Mais nous sommes si éloignés l'un de l'autre que cela paraît difficile. Je vois souffrir les membres de Jésus-Christ et ne puis les soulager en plein. Mais c'est assez là-dessus, cher ami, tu sens mieux que moi leur malheur, et j'espère que tu m'indiqueras quelques bons moyens pour les calmer. Le ciel, ce beau ciel, en sera la récompense pourvu que Dieu seul soit le mobile de notre charité.

Je suis ton amie et ta soeur en Jésus-Christ,

Pauline-Marie

P.S. : Réponds-moi, je t'en prie, et ne crois pas cependant que papa ne me donne rien. Il me donne, mais comment ces petites sommes suffiraient-elles ?

2

Lettre de Pauline Jaricot à son frère Paul, le 2 novembre 1817. – De la copie conservée par la Sacrée Congrégation des Rites, Écrits, vol. 9, p. 3.

Paul Jaricot se trouve encore à Naples. Pauline le remercie pour l'argent reçu de lui et elle narre en détail quel emploi elle en fait. Elle fait allusion à « M. Wurtz », son confesseur, auquel elle doit sa conversion ; elle parle du bonheur de « Glady » « qui brûle de zèle pour notre Dieu ».

À Monsieur Paul Jaricot, à Naples.

Lyon, le 2 novembre 1817

Mon bon frère et parrain en Jésus-Christ,

Tu aurais peut-être été bien étonné en voyant la joie que j'ai éprouvée lorsque je me suis sentie si riche ... Grâce soit rendue à mon divin Epoux à qui souvent je disais de m'envoyer de l'argent ! Il s'est servi de toi pour être l'instrument de

sa tendre miséricorde envers des malheureux qui étaient sans ressources, et que je ne connaissais même pas. Déjà, grâce encore une fois à notre Père céleste, j'ai senti l'espérance naître dans mon cœur pour le salut d'une jeune personne de 17 ans tout au plus qui, abandonnée pour ainsi dire à sa faible volonté, a eu le malheur de commettre une faute énorme à la sollicitation d'une perfide amie.

M. Wurtz, à qui j'ai raconté la manière dont je l'ai trouvée ; les ressources qu'on a lorsqu'il s'agit de réformer une jeune personne sans expérience, peut-être sans aucune instruction, qui n'a point encore vieilli dans le vice ; toutes les marques de bonne volonté qu'elle a montrées pour revenir sincèrement à Dieu, tout cela, dis-je, l'a pénétré d'admiration pour l'aimable Providence qui veille toujours sur les hommes, même les plus coupables. Il a partagé la joie que j'ai ressentie en me voyant à même, par la ressource que m'a procurée la Providence en se servant de toi, de mettre cette enfant dans la voie du salut. Je vais te rendre compte de mes premières démarches, c'est-à-dire des petites choses dont je me suis occupée. Pour cela, d'abord, j'ai pensé à la vêtir, et elle l'est maintenant assez bien. Ensuite, j'ai trouvé une femme assez âgée, mais fort gaie et surtout sage, qui s'est chargée de l'instruire ; ce qu'elle entend bien, ayant eu plusieurs jeunes personnes chez elle que M. le curé de St-Bonaventure avait placées pour cela. Elle m'a promis qu'elle ne permettrait pas que cette petite ne sorte de chez elle, sans elle, qu'elle l'accompagnerait même pour se confesser, enfin qu'elle la soignerait de manière à la corriger parfaitement, si elle a de la bonne volonté.

Je t'avertis que d'après l'avis de M^{me} Perrin, j'ai acheté une espèce de drap, dont je ne me rappelle pas le nom, autant que j'en ai eu besoin pour nos pauvres qui sentaient déjà vivement le froid. Je t'assure qu'il est rigoureux et que j'ai pris sans façon mes vêtements d'hiver. Ces pauvres malheureux avaient bien besoin d'en faire autant, et j'ai pensé que tu serais mieux à ton aise en apprenant qu'ils sont dans de bons habillements de drap, doublés de molleton. J'ai fait mettre le tout sur ton compte par M. Dessere (ou Sere, je ne sais). Je ne te promets pas de n'y plus retourner ; j'ai une quantité de nos frères qui n'ont que de petits vêtements simples, qui font geler rien qu'en les voyant, et qui disent d'une manière touchante que tes dépenses ne sont pas finies.

Je t'assure que tu as fait bien des heureux par ta lettre. Je ne saurais t'exprimer la joie de M^{lle} Glady (qui brûle de zèle pour notre Dieu), lorsqu'elle a vu que tu donnais cent écus pour son établissement. Elle t'a souhaité toutes sortes de bénédictions et m'a promis qu'elle prierait le Seigneur pour toi et pour la réussite de tes affaires.

Je t'assure que Dieu a bien envoyé à propos ce qu'il t'a inspiré d'écrire, car cet établissement nous donnait du souci, crainte qu'il ne tombe faute d'argent. Ah ! qu'il fait bon avoir pour en donner ! qu'il te sera doux d'entendre ces mots sortir de la bouche de Jésus-Christ : « Venez les bien-aimés de mon Père. » C'est alors que tu reconnaîtras que tu n'as pas placé ton bien à fonds perdu ; mais, au contraire, que Jésus ne se laisse pas vaincre en générosité et rend au centuple ce qu'on donne pour son amour. Alors, plus de tristesse, mon bon ami, plus de chagrin d'être séparé de celle que tu aimais ; tous les deux réunis dans le sein du Seigneur, vous vous oublierez vous-même, ou plutôt vos coeurs seront confondus et n'auront qu'un seul amour. L'amour divin ! Oh ! quel bonheur, cher frère ! Lorsque tu sens ton coeur ému par des souvenirs douloureux, lève les yeux vers la Patrie, et cette vue fera naître le calme dans ton esprit. Souviens-toi qu'ici ce n'est qu'un passage et que le terme de notre voyage n'est peut-être pas bien éloigné. Courage ! courage ! encore quelques combats, encore quelques souffrances, encore quelques chagrins, et, victorieux de tant de dangers, Dieu te fera la grâce de t'endormir dans son baiser. Cesse donc de regretter ta compagne. Vous n'êtes séparés que pour un temps et Dieu te réunira ensuite à elle pour ne jamais vous séparer. Ah ! cher ami, ce Dieu veut de toi un généreux mais pénible sacrifice. Ton coeur donne et voudrait reprendre, il ne faut pas agir ainsi avec un Dieu qui nous a donné tout son Sang. Oui, ce Dieu nous aime plus que sa vie, puisqu'il l'a sacrifiée pour nous. Donnons-lui donc de bon coeur tout ce qu'il exige de nous. Que nos coeurs soient l'autel de nos sacrifices.

Adieu, mon bon frère en Jésus-Christ. Puisse Dieu généreux faire sentir à ton coeur combien il est doux de n'aimer que lui seul.

Je suis ta soeur en Jésus,

Pauline-Marie

Extraits de « Histoire de ma vie ». – De la copie conservée à la Sacrée Congrégation des Rites, *Écrits*, vol. 1, p. 54 s.

Pauline écrit cette *Histoire de ma vie* en suivant, semble-t-il, un conseil donné par son confesseur, le Père Wurtz ; elle se répartit en quatre cahiers. Dans l'original du second de ces cahiers, se trouvent quelques corrections faites par le Père Wurtz. Comme celui-ci mourut en octobre 1826, la rédaction de ces écrits doit être placée entre les années 1817 et 1826.

Nous publions les passages où, sans nommer personne, elle fait allusion à ses rapports avec Claudine et à son activité au sein de l'Association fondée par la Servante de Dieu.

À 16 ans et demi, une instruction du Carême, à St-Nizier, où le prédicateur faisait au naturel la peinture d'une jeune personne qui a de la vanité me fut un coup de grâce, et je résolus par la suite de me donner entièrement à Dieu.

À 17 ans et demi, je fis voeu de ne jamais me marier ; mais j'ignorais qu'il existait dans le monde des oeuvres qui unissaient quelques personnes pieuses pour procurer la gloire de Dieu...

Je leur déclare nettement que mon âme est résolue de servir le Seigneur et d'oublier le monde, et que je fuis les sociétés où l'on ne parle pas de Jésus-Christ, parce que tout autre entretien m'est à charge. Je leur parle des dangers qu'elles courent dans ce monde qui paraît d'abord si enchanteur et qui cache soigneusement l'épine sous les fleurs qu'il présente. Elles insistent pour m'engager à leur rendre visite, mais je leur laisse voir que c'est inutile de me demander une liaison intime, si elles ne sont pas résolues à renoncer aux maximes du monde...

Bientôt elles se retirent toutes, les unes après les autres ; je les perds de vue et je me vois entourée d'âmes pieuses qui les remplacent, d'amies véritables qui s'empressent de me proposer des moyens pour plaire à Celui que je veux suivre et aimer uniquement. Tout change de face à mes yeux : ils n'avaient su voir, lorsque j'aimais la vanité et les amusements du siècle, que des amateurs de la vanité et des amusements. Il m'avait paru que tous pensaient comme moi et que la piété était presque éteinte dans tous les coeurs. Bientôt j'apercevais, au contraire, que Jésus-Christ a encore de nombreux adorateurs, et tout ce que je vois près de moi

m'édifie et m'encourage à suivre les mouvements de son amour...

Les enfants fidèles de mon Dieu, loin de mépriser mon retour, oublient mes infidélités et, me prodiguant les plus aimables caresses, s'empressent de me faire participer aux efforts généreux de leur amour pour Dieu et pour ses membres souffrants...

Je courais sans peine, ou plutôt il courait en me tenant entre ses bras sur la route des oeuvres de charité envers les pauvres et les malades qui occupaient presque toujours mes pensées et mes actions. Rien n'y mettait obstacle, puisque mes parents s'y prêtaient avec la plus grande générosité...

4

Extrait de l' « Adresse touchante de Pauline-Marie à la Sainte Église Romaine », 1856. – De la recherche concernant les documents se référant à la Société Notre-Dame des Anges et aux difficultés économiques à la Servante de Dieu Pauline-Marie Jaricot (Sect. hist., n° 117), Cité du Vatican, 1962, p. 60.

Cet écrit de Pauline, adressé au Saint-Siège, n'est pas daté. Le contexte permet de dire qu'il a été rédigé en 1856. Vers la fin de sa vie, Pauline, dans la situation difficile où la laissèrent ceux qui, ayant exploité sa bonne foi, la conduisirent à la ruine, s'adresse au Saint-Siège pour recevoir aide et conseil, afin de pouvoir indemniser ceux qui ont été ruinés en même temps qu'elle. Pour cela, elle fait le résumé de sa vie dans lequel elle fait allusion à ses rapports avec Claudine et l'Association. Elle signe cet écrit *La pauvre de Marie, Pauline-Marie Jaricot*.

Du profond abîme de tribulation où mon ignorance des ruses industrielles m'a précipitée, j'élève mes cris vers vous, Sainte Église de Jésus-Christ : Ô ma Mère, entendez ma voix, ne détournez pas vos regards de ma misère, mais plutôt voyez l'itinéraire de mon pèlerinage dans cette vallée de larmes, et si j'ai cessé d'être occupée de vous, ô ma douce Mère, depuis que j'avais dix-sept ans jusqu'à bientôt soixante, je consens à ce que vous m'oubliiez dans ma douleur.

L'amour du divin Jésus ayant pris miséricordieusement possession de mon coeur me fit chercher dans la visite des pauvres sur leur lit de douleur, à l'hôpital, dans les réduits de la misère, l'occasion de lui rendre quelques services. Alors,

sans que je m'y sois attendue, j'appris à connaître les plaies hideuses qui dévoiraient les âmes. Je compris que Jésus n'était pas aimé parce qu'il n'était pas connu, et que son peuple s'était fait dans son coeur des dieux pour les adorer... Dès lors, les tourments de sa divine charité s'attachèrent à mon âme comme un feu consumant.

Pour me donner quelque soulagement, Jésus permit que je sois admise dans une société de vierges chrétiennes ; elles furent mes modèles et les guides de ma jeunesse, mais comme elles étaient d'un âge déjà mûr, mon coeur ne fut qu'à demi satisfait. J'avais soif d'amener les jeunes coeurs à s'attacher au divin Objet, seul digne de tout amour.

Je trouvai parmi de jeunes ouvrières des coeurs bien préparés. Elles me comprirent et furent aussitôt disposées à réparer, par leurs adorations, la froideur et l'oubli où Jésus était laissé dans le foyer même de l'amour au saint Sacrement de l'autel. Nous nous associâmes en l'honneur du Sacré-Coeur...

5

Extrait de la lettre adressée au Maître général des Dominicains. On ne mentionne pas de date ; elle a dû être rédigée vers 1857. – De la copie conservée à la Sacrée Congrégation des Rites, Écrits, vol. 15, p. 30.

L'oeuvre du « Rosaire vivant » fondée par Pauline causa quelques préoccupations aux Dominicains. Lorsque Pauline le sut, elle fut affligée de savoir que son oeuvre, soutenue par tant de zèle et de dévouement, puisse être mal interprétée. Elle écrivit donc cette relation pour se justifier auprès du Maître général de l'Ordre des Dominicains, Jean-Joseph-Alexandre Jandel, en religion Vincent-Ferrier (1810-1872). Ici encore, elle rappelle son activité dans l'Association de Claudine Thévenet et l'exemple de cette dernière.

Au Révérendissime Père général des Dominicains,

Révérendissime Père,

J'ai appris avec une indicible douleur que, par méprise et sans mauvaise volonté, sans doute, quelques Pères de l'Ordre de Saint-Dominique avaient présenté l'oeuvre du Rosaire vivant comme faisant ombrage à l'antique et vénérable institution du Grand Rosaire.

Je viens, Très Révérendissime Père, avec un très profond respect et une humble confiance, exposer à votre haute sagesse les faits suivants : depuis fort longtemps, la France, ravagée par l'impiété, recueillait de ses entreprises les fruits amers du sarcasme sur tout ce qui tenait aux pratiques de piété, et c'était à peine si quelques âmes osaient se déclarer franchement pour Dieu ; de là une indifférence *feinte* dans les meilleures personnes qui, par prudence, ne croyaient pas devoir se distinguer parmi leurs parents et leurs amis, et gardaient secrètement au fond de leur coeur le feu sacré de la dévotion.

Il était résulté, de cet état de chose, un isolement moral dans la société pour les âmes décidées à vivre pieusement dans le monde. C'est à point qu'à l'âge de dix-sept ans, je croyais que les personnes de piété étaient toutes enfouies dans les cloîtres et que, si je n'avais été recueillie dans le sein d'une congrégation *cachée* à la connaissance du monde (quoique adonnée dans le monde à diverses bonnes oeuvres), j'aurais été fort exposée à me décourager et peut-être à me refroidir entièrement.

Mais ces congrégations étaient rares alors, et l'on n'y était que bien difficilement admis et en petit nombre de personnes.

Dieu ayant daigné mettre en mon coeur un grand désir de sa gloire et du salut des âmes, il en résulta la volonté de saisir toutes les occasions que sa divine majesté me fournirait de contribuer à ces fins. En m'occupant, dans les congrégations, des diverses oeuvres de miséricorde qu'on avait la bonté de me confier, je fis connaissance avec des jeunes personnes dont les bonnes dispositions et l'isolement me touchaient vivement. Je leur fis accueil et je crus pouvoir leur parler à coeur ouvert des amabilités de Notre-Seigneur et de la nécessité de dédommager son amour de la triste indifférence dont il était l'objet. Ces coeurs goûtèrent à l'envi ces conclusions et bientôt un essaim d'amies, courageusement pieuses, s'unirent pour être les réparatrices des outrages faits à Notre-Seigneur dans le sacrement adorable de l'Eucharistie et partout où son amour serait méconnu.